

Strasbourg, le 23 novembre 2017



L'Inspectrice de l'Education nationale  
chargée de l'Adaptation et de la scolarisation des  
élèves handicapés

à Mesdames, messieurs les chefs d'établissement

Mesdames, messieurs les Directeurs adjoints de  
SEGPA

Mesdames, messieurs les professeurs des écoles  
coordonnateurs d'ULIS 2<sup>nd</sup> degré

Mesdames, messieurs les professeurs des écoles  
enseignants en SEGPA

**Inspection de  
l'Education nationale  
Circonscription de l'Adaptation  
scolaire et de la Scolarisation des  
élèves Handicapés**

**Objet** : procédure demande de congés et d'autorisation d'absence pour professeurs  
des écoles enseignant en EPLE

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint un tableau récapitulatif des procédures de demande  
de congés et d'autorisation d'absence.

J'attire votre attention sur le fait que le chef d'établissement, en tant qu'autorité  
hiérarchique fonctionnelle, donne un avis avant transmission au service ASH pour  
traitement.

Tout congé ou demande d'autorisation d'absence devra être justifié dans le respect  
de la réglementation en vigueur (circulaire départementale du 10 novembre 2015).

Je vous remercie de bien vouloir utiliser les formulaires de demandes de congés et  
d'autorisation d'absence ci-joint à l'exclusion de tout ancien formulaire.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, mes salutations les meilleures.

L'Inspectrice de l'Education nationale  
chargée de l'adaptation scolaire  
et de la scolarisation des élèves handicapés,

Frédérique RAUSCHER

Affaire suivie par :  
Frédérique Rauscher

Téléphone : 03.88.45.92.30

Télécopie : 03.88.61.43.15

Courriel : ienash67@ac-strasbourg.fr

Adresse : 65 Avenue de la Forêt Noire  
67083 STRASBOURG CEDEX